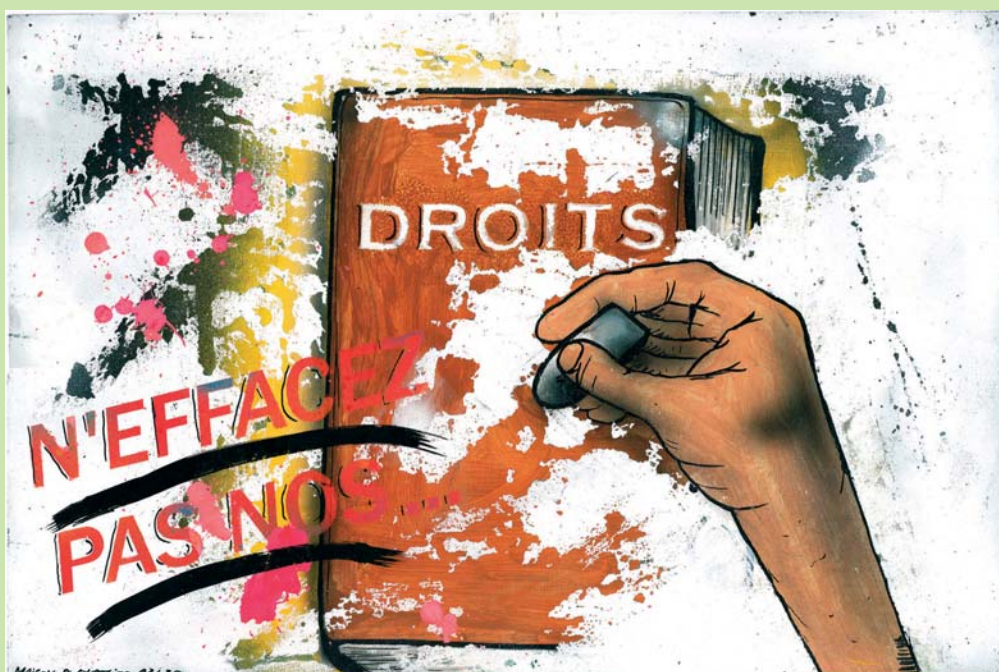




AGIS POUR TES DROITS

# Dossier de présentation du Concours d'affiches international 2015



N'effacez pas nos... droits  
Affiche lauréate de l'édition 2014  
Maison de quartier Paul Langevin - Villetaneuse - Seine-Saint-Denis

Une action de promotion  
de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Renseignements et inscription auprès des Francas de votre département



Fédération nationale des Francas, 10-14 rue Tolain, 75980 Paris CEDEX 20  
Tél. : 01 44 64 21 00 / [www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)  
blog : <http://agispourtesdroits.org/>  
Association complémentaire de l'enseignement public, reconnue d'utilité publique.

# PRÉAMBULE

---

« AGIS POUR TES DROITS » est une opération créée il y a vingt ans par l'association des Francas de Seine-Saint-Denis dans le but d'informer au mieux les enfants et les adolescents sur l'exercice de la citoyenneté.

Ce projet a essaimé et se réalise maintenant dans chaque département français (métropole et DOM), mais aussi avec des partenaires étrangers.

« Agis pour tes droits » est le titre du projet national de promotion des droits des enfants développé par les Francas ; le concours d'affiches international en constitue l'élément le plus connu.

---

Depuis 2009 (20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant - CIDE), le concours d'affiches bénéficie du patronage du ministre de l'Éducation nationale. Il est inscrit dans la liste des actions éducatives participant à la construction de la citoyenneté à l'école.

---

Le concours d'affiches sollicite la capacité d'expression et la créativité des enfants et des adolescents au travers d'une action individuelle ou collective, soutenue par un enseignant ou un animateur, sur le temps scolaire ou sur le temps de loisirs. L'objectif est de pouvoir réfléchir sur ce que les enfants et les adolescents connaissent réellement de ces droits et de la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi de débattre et d'élaborer une opinion, de s'exprimer sur la réalité des droits, d'argumenter ce qu'ils en attendent. Tous les sujets qui concernent la vie des enfants et des adolescents, leurs droits tels qu'ils sont présentés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, peuvent être traités dans la démarche du concours d'affiches « Agis pour tes droits » .



# Édition 2015

25 ANS ENSEMBLE, CONTINUONS

« Chacun doit se sentir concerné par les droits de l'enfant, leur mise en œuvre, leur valorisation. Il faut faire prendre conscience que c'est une construction quotidienne, que chacun est acteur dans l'élaboration et le respect des droits de l'enfant. »

Classe de l'école primaire Carnot à Vieux-Condé (59) - concours d'affiches 2014

Pour que chacun se sente concerné, à partir d'un des dix points clés proposés par les Francas, *la participation à l'opération APTD se traduira pour les participants à :*

- *produire une affiche*

L'image est présente dans tous les espaces-temps de l'enfant. L'éducation aux médias, c'est aussi prendre en compte l'importance de l'image dans l'environnement quotidien de l'enfant. *L'affiche constitue un moyen d'éveiller à un regard critique*, elle est objet d'apprentissage parce qu'elle permet d'exercer sa liberté de pensée, elle constitue un moyen de dialogue avec les adultes...

*Pour les plus jeunes*, cette activité permet : *d'apprendre à verbaliser, d'enrichir son vocabulaire, d'exprimer une impression, de découvrir des techniques plastiques, d'apprendre à faire avec d'autres.*

*Pour les plus grands* : *confronter des points de vue, respecter des avis différents, produire un argumentaire, maîtriser des techniques artistiques, maîtriser la langue écrite.*

*Une affiche, c'est l'association d'un slogan, d'une image, d'un texte.*

Une affiche doit donner à voir, attirer le regard, informer, sensibiliser, promouvoir, transmettre une idée, interpeller, donner une dimension esthétique à un message.

- *produire un argumentaire*

S'exprimer sur une cause, se mobiliser, c'est s'engager personnellement ou collectivement pour faire changer une situation.

L'expression complémentaire a pour ambition d'offrir un espace supplémentaire de réflexion et d'expression aux enfants et adolescents, qui permette *d'exercer leur liberté de pensée, leur liberté d'expression et d'opinion*. Elle invite à argumenter ses choix de thématique abordée, de slogan. Elle sera l'occasion de *permettre la discussion, la confrontation, l'échange entre enfants, entre enfants et adultes*.

Pourquoi veut-on faire passer un tel message, quel est notre avis sur le sujet, quelles sont nos propositions ou nos revendications, et à qui souhaitons-nous les adresser ?

# 10 clés pour aborder la Convention Internationale des Droits de l'Enfants

La CIDE se compose de 54 articles qui présentent une quarantaine de droits. Pour les aborder, les Francas proposent 10 points clés qui donnent une grille de lecture utilisable par tous les enfants.

- 1** J'ai le droit à l'**égalité** en particulier entre filles / garçons.
- 2** J'ai le droit de **rêver**, de **rire**, de **jouer** et de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives.
- 3** J'ai le droit de **ne pas être exploité**.
- 4** J'ai le droit d'**être soigné** et de bénéficier de soins adaptés à mon handicap et à mon âge.
- 5** J'ai le droit d'**être aimé** et respecté.
- 6** J'ai le droit d'**avoir une éducation**.
- 7** J'ai le droit d'**être protégé** de la violence, ce qui inclut également la guerre et la prison.
- 8** J'ai le droit d'**avoir une identité**, une famille, une vie privée.
- 9** J'ai le droit d'**être nourri, logé**, et de grandir dans de bonnes conditions.
- 10** J'ai le droit de **m'exprimer**, de donner mon avis et de participer à la vie de la société en qualité de citoyen.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est consultable dans sa version intégrale sur le site : [www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr). Elle peut être téléchargée.

# Le concours d'affiches : un support de projets et d'activités en classe...

Le concours international d'affiches « Agis pour tes droits », s'inscrit dans le socle commun des connaissances et des compétences de l'Éducation nationale.

*“Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.”*

D. n°2006-830 du 11-7-2006Jo du 12-7-2006

## ...et en centre de loisirs

Par une démarche active, faisant alterner des situations d'observation, de réflexion, d'expression et de production, par l'échange en groupe, la participation au concours d'affiches « Agis pour tes droits » permet de travailler, en relation à une approche active de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. C'est par un ensemble de compétences, de capacités et d'attitudes, tout en donnant à vivre aux enfants et aux jeunes des situations de lecture, de communication, de pratique des arts plastiques en prise avec les questions de notre temps, que cela se fait.

### Participer à « Agis pour tes droits » !

#### Préambule :

Prendre connaissance du règlement qui explique ce que c'est, ce que l'on peut faire et ne pas faire.

Définir avec les participants les thèmes que l'on veut aborder, les pistes possibles.

Choisir sur lequel on veut communiquer.

**Élaborer le message :** la traduction d'une idée, la formulation d'une revendication.

Réfléchir aux aspects artistiques que l'on veut donner à l'affiche.

Sélectionner une ou deux techniques pour réaliser un visuel.

Échanger, argumenter, décider, réaliser, présenter.

**UNE AFFICHE EST UN SUPPORT DE COMMUNICATION  
QUI DOIT ETRE VU DE LOIN**

# Le concours d'affiches, en référence au socle

	<b>DES CONNAISSANCES</b>
<b>MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Favoriser l'expression écrite et orale.</li><li>-Enrichir le vocabulaire.</li></ul>
<b>MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Découvrir des techniques de la société de l'information.</li></ul>
<b>CULTURE HUMANISTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Se situer dans le monde d'aujourd'hui.</li><li>-Prendre conscience de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions.</li><li>-Prendre conscience des inégalités.</li></ul>
<b>COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages.</li><li>-Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis.</li><li>-Connaître quelques notions juridiques de base (l'identité, la nationalité, le principe de laïcité..).</li></ul>
<b>AUTONOMIE ET INITIATIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Définir une démarche adaptée au projet que l'on se donne.</li><li>-Prendre des décisions, s'engager.</li><li>-Prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe.</li><li>-Déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.</li></ul>



# commun des compétences et connaissances.

DES CAPACITÉS	DES ATTITUDES
<ul style="list-style-type: none"><li>-Comprendre des textes.</li><li>-Comprendre une consigne.</li><li>-S'exprimer à l'oral en mettant en avant son point de vue tout en s'adaptant à la situation.</li><li>-Rédiger un texte bref, cohérent et adapté au destinataire - Utiliser un dictionnaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Développer le goût pour l'enrichissement du vocabulaire.</li><li>-Développer l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Créer, produire, traiter, exploiter des données.</li><li>-S'informer, se documenter, communiquer, échanger.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Développer le goût pour la recherche et les échanges d'informations.</li><li>-Développer une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Avoir une approche sensible de la réalité.</li><li>-Mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Se donner des références communes.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Exercer son esprit critique.</li><li>-Savoir construire son opinion personnelle, la nuancer, la remettre en question...</li><li>-Identifier, classer et soumettre à critique l'information.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Avoir conscience de ses droits et devoirs, avoir la volonté de participer à des actions civiques.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Prendre conscience de la nécessité de s'impliquer.</li><li>-Avoir envie de prendre des initiatives, d'être curieux et créatif, déterminé dans la réalisation d'objectifs.</li></ul>	



# Le règlement 2015

## Article 1

Afin de promouvoir les droits inscrits dans la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE), et afin de valoriser le regard que les enfants, les jeunes et les adultes portent sur la réalité de ces droits, les Francas organisent sur le territoire national et au dehors, en coordination avec leurs partenaires européens et internationaux, le concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

## Article 2

Le concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est ouvert à toute personne mineure ou majeure participant de façon individuelle ou collective, dans le cadre scolaire, comme dans les temps extra scolaires.

Chaque participant, ou groupe de participants, doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1	Enfants de moins de 6 ans (école maternelle)
Catégorie 2	Élèves CP, CE1 ou enfants de 6 à 8 ans
Catégorie 3	Élèves de CE2 et CM ou enfants de 8 à 11 ans
Catégorie 4	Collégiens 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> ou adolescents 11 à 14 ans
Catégorie 5	Collégiens 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ou adolescents plus de 14 ans
Catégorie 6	Lycéens ou jeunes 16 à 18 ans
Catégorie 7	Plus de 18 ans

## Article 3

Pour la France (métropole et DOM), le concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné dans chaque département par l'association départementale des Francas. Le bulletin d'inscription doit lui être adressée (voir carte des départements et coordonnées des associations départementales sur [www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)).

Dans les autres pays participants, le concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné par une association partenaire des Francas (voir coordonnées sur [www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)). Une demande doit lui être adressée pour connaître les modalités d'organisation particulières (calendrier, inscriptions).

Pour les départements et pays non participants, une demande de renseignements est à déposer auprès de : [webmaster@francas.asso.fr](mailto:webmaster@francas.asso.fr).

## Article 4

Les affiches réalisées par les participants ont pour objet de présenter leurs opinions sur la concrétisation des Droits des enfants (droits de protection, prestation, participation). Elles sont complétées par une présentation qui vise à formaliser un argumentaire.

## Article 5

Les affiches sont réalisées exclusivement à plat, au format 40 cm X 60 cm. Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 ou 3 mètres). La fiche de présentation (format 21 cm X 29,7 cm), remise aux participants lors de leur inscription, doit être obligatoirement collée au dos de l'affiche. Elle permet aux participants de s'identifier, mais aussi de présenter leur réalisation et la démarche qu'ils ont suivie.



## Article 6

Le concours d'affiches international « Agis pour tes droits » se déroule en deux phases : une phase départementale et une phase nationale. Il s'achève début décembre.

Pour la première phase, qui peut se dérouler de façon différente suivant les lieux, les dates de début et de fin de concours sont données par les associations départementales des Francas (ou par les associations partenaires pour l'international). Cette première phase s'achève par la réunion d'un jury départemental (organisation et date communiquées par les Francas du département) ; et par la tenue d'expositions locales ou d'autres manifestations valorisant les réalisations.

## Article 7

Le jury départemental du concours d'affiches international « Agis pour tes droits » examine l'ensemble des affiches parvenues dans le délai indiqué et répondant aux trois critères obligatoires présentés dans l'article 5 (forme, texte, fiche de présentation).

Le jury apprécie, au regard de la catégorie dans laquelle sont inscrits les participants : le message (originalité, clarté, lisibilité), l'aspect artistique (composition, techniques utilisées), et l'investissement des auteurs (cf. article 5 : fiche de présentation). Il sélectionne un certain nombre d'affiches qui participeront à la deuxième phase (nationale).

## Article 8

La deuxième phase du concours d'affiches international « Agis pour tes droits » comporte l'exposition des affiches lauréates, dans le cadre d'un événement national et la réunion du jury final.

Elle se déroule, en 2015, du 7 au 11 décembre à Grenoble. Le jury final apprécie toutes les affiches lauréates d'une même catégorie (cf. article 2).

## Article 9

Les affiches sélectionnées par le jury final sont regroupées et diffusées par :

- l'agenda « Agis pour tes droits 2016 » offert à tous les candidats ayant participé à la première phase (jusqu'au dépôt de l'affiche auprès du jury départemental).
- une « galerie photos » pouvant servir aux associations départementales des Francas et à leurs partenaires pour des actions de valorisation des droits des enfants.

## Article 10

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un droit de publication de leur affiche et de leur témoignage valable pour l'ensemble des supports du concours « Agis pour tes droits » (agenda, galerie photos, magazines, sites et blogs des Francas et de leurs partenaires).

Les participants s'engagent à ne pas utiliser l'œuvre produite à des fins commerciales.

## Article 11

Les associations départementales et les partenaires internationaux habilités par la Fédération nationale des Francas ont la latitude d'organiser sur leur territoire tout événement de nature à valoriser les affiches réalisées dans le cadre du concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

# Le calendrier 2015

## Fin mars - début avril 2015

Envoi aux associations départementales des plaquettes de présentation et d'inscription à destination des participants.

## D'avril à octobre 2015

Inscription des établissements scolaires et des centres de loisirs auprès des associations départementales.

« Agis pour tes droits » dans les établissements scolaires, durant les sessions de formation et dans les séjours de centres de loisirs éducatifs

## Entre le 9 et le 21 novembre 2015

Animations départementales et organisation des jurys départementaux.

## Le soir du jury

Envoi, par les associations départementales à la Fédération nationale des Francas, de la liste des affiches sélectionnées.

## Pour le 28 novembre 2015 au plus tard

Envoi des affiches sélectionnées à l'association départementale de l'Isère.

## Du 7 au 11 décembre 2015

Semaine d'animation et phase finale à Grenoble et dans le département.

## Du 14 au 18 décembre 2015

Exposition des 120 affiches lauréates dans un lieu public de Grenoble.

## Décembre 2015

Publication des résultats.

## Mars 2016

Diffusion des almanachs 2016-2017 à tous les participants.

## Le matériel de communication

L'affiche 2015 « N'effacez pas nos... droits » est une création des jeunes de la maison de quartier Paul Langevin de Villeteuse (Seine-Saint-Denis), réalisée lors de l'édition 2014. Cette affiche a été sélectionnée lors de la finale nationale à Paris. L'agenda 2015 a été remis aux 25 800 participants de cette dernière édition. Comme l'année dernière, deux versions sont disponibles : une pour les catégories 1 et 2 ; et une autre pour les catégories suivantes.

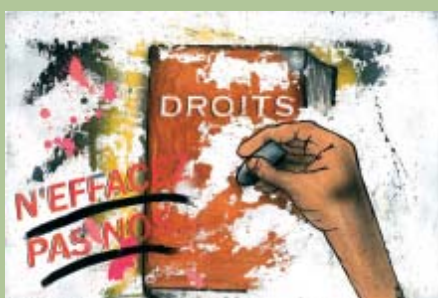
Les Francas sont une fédération nationale laïque de structures et d'activités dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle.

Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour construire un respect mutuel.

Sur la base de valeurs telles que l'humanisme, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, la paix, véritables repères de sens pour agir dans la société, les Francas constituent un espace de rencontre de tous les éducateurs, enseignants, parents, animateurs. Cet espace favorise le brassage des origines, des cultures, des âges et des milieux. C'est un Mouvement d'individus qui veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes pour le développement de la cité.

Leur expertise éducative, déclinée à l'échelon local, est confortée par cette dynamique d'éducation populaire. L'action éducative qu'ils développent donne à ces valeurs une réalité quotidienne et ouvre aux enfants et aux jeunes des perspectives de citoyenneté active.

Dans cette approche, l'action éducative favorise à la fois la réussite scolaire et l'insertion dans la société. Elle puise sa richesse dans la diversité et dans la qualité des loisirs éducatifs, et se développe grâce à un réseau de structures éducatives de proximité : centres de loisirs, multi-accueils, clubs de jeunes.



*«N'effacez pas nos... droits»  
Affiche lauréate de l'édition 2014  
Maison de quartier Paul Langevin - Villetaneuse -  
Seine-Saint-Denis*



## AGIS POUR TES DROITS

Réalisée sous le patronage du ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le soutien du ministère de la Culture et de la communication, et du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.



## CONTACT

